

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 1 de 12

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

FS01

UFI: 1Y00-R0CD-500E-3M0U

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Agent fluxant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Hottinger Brüel & Kjaer  
Rue: Im Tiefen See 45  
Lieu: D-64293 Darmstadt  
Téléphone: +49 (0)6151 803-0  
Internet: www.hbm.com  
Service responsable: support@hbm.com

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 2; H225  
Eye Irrit. 2; H319  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol  
Résine; colophane

Mention d'avertissement: Danger

#### Pictogrammes:



#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

Réservé aux utilisateurs professionnels

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 2 de 12

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317

Conseils de prudence

P261

## 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
67-63-0	propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			80 - 90 %
	200-661-7	603-117-00-0		
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
8050-09-7	Résine; colophane			10 - < 15 %
	232-475-7	650-015-00-7		
	Skin Sens. 1; H317			
124-04-9	acide adipique			1 - < 5 %
	204-673-3	607-144-00-9		
	Eye Irrit. 2; H319			
123-99-9	Azelainsäure			1 - < 3 %
	204-669-1			
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
124-04-9	204-673-3	acide adipique	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = > 7,7 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = ca. 5700 mg/kg		
123-99-9	204-669-1	Azelainsäure	1 - < 3 %
	dermique: DL50 = > 10 mg/kg; par voie orale: DL50 = >4.000 mg/kg		

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 3 de 12

## Indications générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger. En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

## Après inhalation

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.  
Veiller à un apport d'air frais.  
En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

## Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

## Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau pulvérisée, Extincteur à sec

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Facilement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Éloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un équipement de protection personnel. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Assurer une aération suffisante.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 4 de 12

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

## **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

### **Autres informations**

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

## **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.  
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

#### **Information supplémentaire**

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8). Ne pas jeter les résidus à l'égout. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, fortes, Matières combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques Matières non combustibles de toxicité aiguë, catégorie 1 et 2 / substances très toxiques

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Agent fluxant

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 5 de 12

## Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m <sup>3</sup>	fib/ml	Catégorie	Origine
67-63-0	2-Propanol	200	500		VME 8 h	
		400	1000		VLE courte durée	
124-04-9	Acide adipique (inhalable)	-	3		VME 8 h	
		-	6		VLE courte durée	
8050-09-7	Colophane	-	-		Sensibilisateurs	

## Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

### Conseils supplémentaires

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition



### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

### Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtements souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec d'eau et du savon.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Epaisseur du matériau des gants:  $\geq 0,7$ mm

Modèle de gants adapté NBR (Caoutchouc nitrile)

Temps de pénétration:  $>480$  min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

Conserver les vêtements de travail à part.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 6 de 12

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

## Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire., Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	couleur d'ambre	
Odeur:	négligeable	
pH-Valeur:		non déterminé

#### Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		82,4 °C
Point de sublimation:		non déterminé
Point de ramollissement:		non déterminé
Point d'écoulement:		non déterminé
non déterminé:		
Point d'éclair:		12 °C
Combustion entretenue:	Aucune donnée disponible	

#### Inflammabilité

solide/liquide:		non déterminé
gaz:		non déterminé

#### Dangers d'explosion

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
Température d'auto-inflammation:		420 °C

#### Température d'inflammation spontanée

solide:		non déterminé
gaz:		non déterminé

Température de décomposition:		non déterminé
-------------------------------	--	---------------

#### Propriétés comburantes

non déterminé

Pression de vapeur: (à 20 °C)		43 hPa
Pression de vapeur: (à 50 °C)		non déterminé
Densité (à 20 °C):		0,831 g/cm <sup>3</sup>
Densité apparente:		non déterminé
Hydrosolubilité:		non déterminé

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 7 de 12

### **Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Viscosité cinématique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Densité de vapeur relative:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

non déterminé

Teneur en solvant:

80,10 %

### **9.2. Autres informations**

Teneur en corps solides:

19,90 %

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

La substance est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### **10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Aucune information disponible.

### **Information supplémentaire**

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 8 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
124-04-9	acide adipique				
	orale	DL50 mg/kg	ca. 5700	Rat	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 mg/l	> 7,7	Rat	
123-99-9	Azelainsäure				
	orale	DL50 mg/kg	>4.000	Rat	Lit.
	cutanée	DL50 mg/kg	> 10	Rat	

### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Résine; colophane)

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propan-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune information disponible.

### Expériences tirées de la pratique

Aucune information disponible.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Autres informations

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 9 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
124-04-9	acide adipique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 230 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
123-99-9	Azelainsäure					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >85,5 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 > 100 mg/l)		Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	OECD	209

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
123-99-9	Azelainsäure				
	301B	> 80%	17	OECD	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
124-04-9	acide adipique	0,081
123-99-9	Azelainsäure	1,57

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune information disponible.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU:

UN 1219

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 10 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 601  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 33  
Code de restriction concernant les tunnels: D/E

## Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1219

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Code de classement: F1  
Dispositions spéciales: 601  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2

## Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1219

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: -  
Quantité limitée (LQ): 1 L  
Quantité exceptée: E2  
EmS: F-E, S-D

## Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1219

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 11 de 12

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** Isopropanol

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 3

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A180  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L  
Passenger LQ: Y341  
Quantité exceptée: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364  
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 89 % (739,59 g/l)

2004/42/CE (COV): 83 % (689,73 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

#### **Législation nationale**

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



FS01

Date de révision: 07.09.2022

Page 12 de 12

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52). Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'article 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Teneur en COV (OCOV):

80,1 %

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*